



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 28/04/2017

Reçu en préfecture le 28/04/2017

Affiché le

28 AVR. 2017

ID : 056-215601626-20170209-DB20170205D3-BF

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du  
Jeudi 9 février 2017

**BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE**

**Etalent présents :**

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Anne-Valerie RODRIGUES, Martine YVON, Armelle GEGOUSSE, Philippe DONIES, Christelle CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Dominique DAUGES, Dominique SAURAY, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH.

**Absents excusés avant donné pouvoir :**

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Serge LECUYER à David DREGOIRE, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

**Secrétaire de séance : Martine YVON**

**Présents : 29  
Pouvoirs : 04**

**n°05d**

**DIRECTION DES RESSOURCES**

**BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE**

Rapporteur : Antoine Goyer

Le Maire arrête le budget primitif 2017 du budget annexe CUISINE CENTRALE,  
en équilibre, aux montants suivants :

**Section INVESTISSEMENT**

Dépenses et recettes : 35.000 €

**Section FONCTIONNEMENT**

Dépenses et recettes : 1.419.000 €

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du vendredi 27 janvier 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

➤ **ARRETE le budget de la ville conformément aux équilibres ci-dessus**

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 12 ABSTENTIONS (Dominique DAUGES, Dominique SAURAY, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Sylvain BRITEL, Thierry LE FLOCH, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Nolwenn DELALEE)**

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.

Antoine LOAS,



Maire



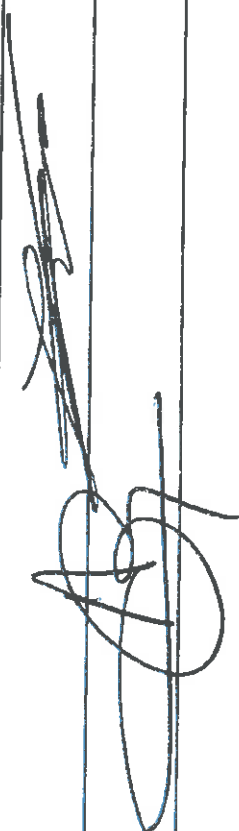
**ARRETE - SIGNATURES**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33  
Nombre de Conseillers Municipaux présents :  
Nombre de suffrages exprimés :







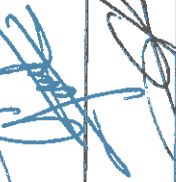
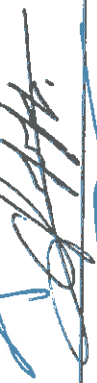

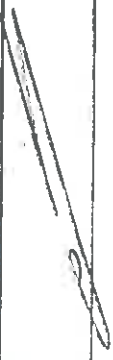
**BUDGET PRIMITIF Présenté par le Maire, Ronan LOAS,**

et délibéré par le Conseil Municipal réuni en session le 9 février 2017

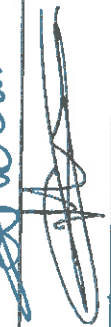


A Ploemeur, le 05/02/2017



<b>BUDGET CUISINE CENTRALE</b>	
POUR.....	21
CONTRE.....	-
ABSTENTIONS.....	12
<b>Noms :</b>	<b>Signatures</b>
LOAS Ronan, Maire.	
DUPONT Téaki	
TONNERRE Loïc	
GOYER Antoine	

Envoyé en préfecture le 28/04/2017  
Reçu en préfecture le 28/04/2017  
Affiché le 28 AVR. 2017  
ID : 056-215601626-20170209-DB20170205D3-BF

Noms:	Signatures
DREGOIRE David	
BOLEIS Héliène	
QUERO-RUEN Patricia	
ALNO Pascaline	
LECUYER Serge	
LE BIHAN Claudie	
SAURAY Dominique	
ROUALO Michel	
GUELLO Patrick	
CLERGEON Bernard	
QUINTIN Dominique	
DONIES Philippe	

Envoyé en préfecture le 28/04/2017  
Reçu en préfecture le 28/04/2017  
Affiché le 28 AVR. 2017  
ID : 056-215601626-20170209-DB20170205D3-BF

Noms	Signatures
CAINJO Pierre-Yves	
MADEC Jean-Luc	
GIANNI Katherine	
YVON Martine	
DAUGES Dominique	
LE RIBLAIR Isabelle	
RODRIGUES Anne-Valérie	
GEGOUSSE Armelle	
CAINJO Christelle	
LE LORREC Daniel	
BELLEC Irène	
LE MESTRALLAN Michel	

Noms	Signatures
ALLANIC Yolande	
DELALEE Nolwenn	
GOURLAIN Jean-Guillaume	
LE FLOCH Thierry	
BRITEL Sylvain	
	-

Envoyé en préfecture le 28/04/2017

Reçu en préfecture le 28/04/2017

Affiché le

28 AVR. 2017

ID : 056-215601626-20170209-DB20170205D3-BF

# LE BUDGET PREVISIONNEL 2017

## Rapport de présentation

### VILLE DE PLOEMEUR

### (budget principal et annexes)

Conseil Municipal du 8 février 2017

L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Elle doit être mise en ligne sur le site internet de la Ville à compter de l'adoption des délibérations auxquelles elles se rapportent.

### COMPRENDRE LE BUDGET

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la commune pour une année civile. Il doit être voté chaque année au plus tard le 15 avril.

Le maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec les élus et les services municipaux. Le conseil municipal quant à lui vote le budget

Le budget communal est divisé en 2 parties appelées « section » : une pour le fonctionnement et une pour l'investissement.

Une fois voté, le budget est transmis :

- à la Préfecture dont les services contrôlent la légalité.
- à la Direction générale des finances publiques (DGFIP) qui s'assure de la sincérité des écritures et de la bonne application des procédures comptables.

### DIFFÉRENTES ÉTAPES DANS L'ÉLABORATION DU BUDGET

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est la première étape. Il s'appuie sur le rapport d'orientation budgétaire qui intègre une présentation de la dette, des ressources humaines et des projets d'investissement futurs. Son objectif est de présenter en séance publique, les grandes orientations budgétaires pour l'année à venir. Ce débat est obligatoire et se tient dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Il s'est tenu le 12 Décembre 2016.

Le budget primitif : c'est le premier acte budgétaire de l'année, il prévoit les dépenses et les recettes pour l'année entière.

Les décisions modificatives : elles permettent, au cas par cas, de modifier le montant ou l'affectation des crédits pour s'adapter aux besoins en cours d'année.

Le compte administratif : il constitue l'arrêté des comptes de la Ville et doit être voté avant le 30 juin de l'année suivante.

Le compte de gestion : il s'agit de la comptabilité du trésorier. L'arrêté des comptes de la ville officialisé par le vote du compte administratif doit être conforme à l'arrêté au compte de gestion.

### FONCTIONNEMENT OU INVESTISSEMENT ?

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations qui concernent l'exploitation, autrement dit, la gestion courante des services.

On y retrouve principalement :

- en dépenses, les charges de personnel, les achats de fournitures et de services, les dépenses d'entretien courant, les frais financiers des emprunts, les subventions versées aux associations...
- en recettes, les ressources fiscales, les dotations versées par l'État...

La section d'investissement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de la Ville.

Elle concerne essentiellement :

- en dépenses, les acquisitions, les travaux, le remboursement du capital de la dette...
- en recettes, l'auto-financement c'est-à-dire l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, les subventions d'équipement reçues, les cessions, les emprunts...

### BUDGET ANNEXE ET BUDGET AUTONOME

En plus du budget principal, le conseil municipal vote des budgets annexes. Chaque budget doit là encore être voté en équilibre. Les budgets annexes permettent d'établir le coût réel d'un service.

La Ville en a créé 3 :

- Le budget des affaires économiques retrace la gestion du patrimoine économique de la ville,
- Le budget aménagement de la zone de Kerdroual retrace les dépenses et recettes pour l'aménagement de la zone d'activité
- Le budget de la restauration municipale a vocation à enregistrer les dépenses et recettes de la cuisine centrale. Celle-ci produit chaque jour les repas pour les écoles, les EHPA/EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou non) et le portage de repas à domicile.



Le 12 décembre 2016, le Conseil Municipal débattait des orientations budgétaires 2017, le budget était alors en cours d'élaboration.

Le budget 2017 s'inscrit dans une conjoncture particulière marquée par la poursuite de la baisse des dotations versées par l'Etat et un contexte financier tendu. Ainsi, la marge de manœuvre des collectivités territoriales en général et de la Ville en particulier, tend à se réduire sous l'effet conjugué d'une contraction sévère des ressources et d'une progression des dépenses incompressibles, et cela alors même que de nouvelles charges sont imposées.

Aussi, afin de ne pas hypothéquer l'avenir financier de la collectivité tout en restant centré sur un service public performant, la stratégie financière de la collectivité définie par la Municipalité et par conséquent le budget primitif 2017 s'appuieront sur les axes suivants :

**Pas de hausse de la fiscalité durant le mandat,**

**Contrôle de la dette afin de maintenir un encours proche de 17,3 Millions d'euros,**

**Réduction des charges de fonctionnement sur l'exercice,**

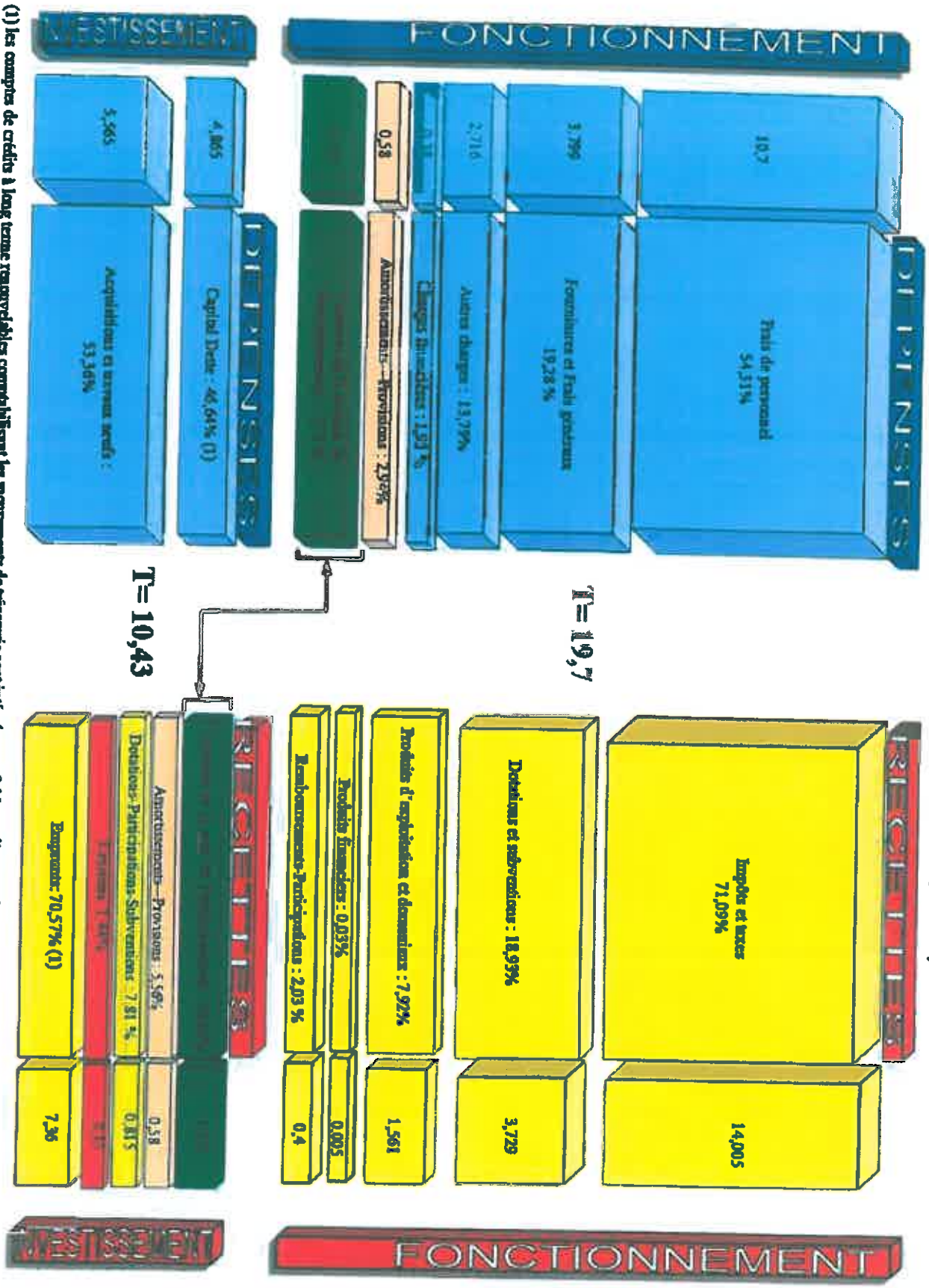
**Evolution contenue de la masse salariale**

**Recherche de nouvelles sources de financement**

**Ajustement des projets d'investissements à la capacité de financement résultant :**

- tout d'abord de l'emprunt et de l'épargne nette
- de l'éventuelle affectation de ressources d'investissement (subventions et/ou cessions d'actifs principalement)
- de leur impact éventuel sur le fonctionnement.

# LA STRUCTURE DU BUDGET 2017 (en M€)



(1) Les comptes de crédits à long terme rattachés comptabilisant les mouvements de trésorerie sont intégrés pour 3 M€ en dépenses dans le capital dette et en recettes dans les emprunts

# FONCTIONNEMENT – LES RECETTES

## Une contraction des recettes de fonctionnement liée à la baisse des dotations de l'Etat

Chap.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017	BP 2016	Evolution (en %)
70	PRODUITS DE SERVICES...	1.472.000,00 €	1.446.000,00 €	+1,80%
73	IMPOTS ET TAXES	14.005.000,00 €	13.995.000,00 €	+0,07%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3.729.000,00 €	4.014.000,00 €	-7,10%
013	REMBOURSEMENT CHARGES DE PERSONNEL	400 000,00 €	345 000,00 €	+15,9%
75-77	PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	94.000,00 €	89.000,00 €	+5,6%
	<b>RECETTES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>19.700.000,00 €</b>	<b>19.889.000,00 €</b>	<b>-0,95%</b>
72	TRAVAUX EN REGIE	0,00 €	0,00 €	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS ORDRE+CESSIONS	0,00 €	1.000,00 €	
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>19.700.000,00 €</b>	<b>19.890.000,00 €</b>	

# LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

- Les recettes inscrites au chapitre 014 « remboursements de charges de personnel » (remboursements de l'assurance maladie pour les agents contractuels, de l'assurance statutaire pour les fonctionnaires (maternité, décès, maladie...), du Centre de gestion pour les décharges syndicales) sont en hausse (400 K€ en 2017 contre 345 K€ en 2016) pour tenir compte des réalisations constatées les années antérieures.
- Les recettes inscrites au chapitre 70 « produits des services et ventes diverses » d'un montant de 1.472.000 € sont en légère hausse par rapport à 2016 (1.446 K€) liées notamment à la refacturation de charges de personnel aux budgets annexes.

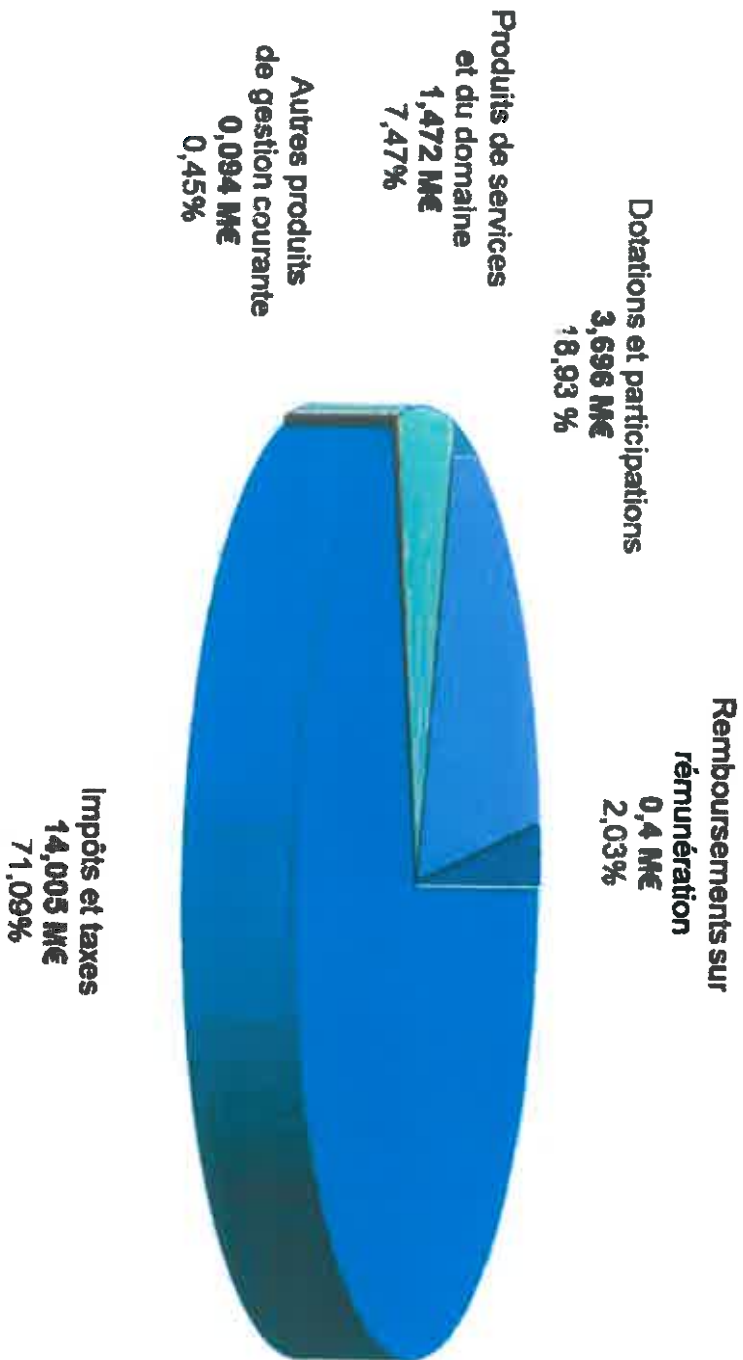
➤ Le produit prévisionnel des impôts directs locaux (chapitre 73), évalué à 12.500.000 € en attente de la notification des bases d'imposition est maintenu au niveau de 2016 Cette évolution comprend l'actualisation des valeurs locatives (+0,4%) et l'évolution physique des bases (nouveaux locaux ou modification des locaux existants) fixée à +1,5% mais également l'impact du rétablissement en partie dans le PLF 2016 des exonérations de TH des personnes de conditions modestes. Par ailleurs, conformément aux orientations budgétaires, les taux d'imposition resteront inchangés en 2017.

➤ Les autres recettes fiscales seront stables : le montant du FPIC (fonds de péréquation communale et intercommunale) institué en 2012 s'établit en 2017 à 320 K€ (340 K€ au BP 2016), la taxe sur l'électricité (340 K€) et les droits de mutation (580 K€) sont maintenus au niveau de 2016.

➤ Les concours financiers de l'Etat (dotations et compensations fiscales – chapitre 74) d'un montant de 3.407.000 € en 2017 (4.213.000 € en 2015, 3.702.000 € en 2016) devraient connaître une contraction de 8% par rapport à 2016

Dotations d'Etat	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	Evolution 2017/2014
Dotations forfaitaire	3 502 414	3 131 458	2 763 000	2 560 000	-26,91%
DSUCS	0	235 000	118 000	0	ns
Dotation nationale de péréquation	473 093	500 000	483 000	474 000	ns
<b>Total</b>	<b>3 975 507</b>	<b>3 866 458</b>	<b>3 364 000</b>	<b>3 034 000</b>	<b>-23,68%</b>

# REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE



# FONCTIONNEMENT – DEPENSES

## Maitrise des dépenses de fonctionnement (hors éléments exceptionnels)

Chap.	DEPENSES	BP 2017	BP 2016	Evolution (en %)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3.799.000,00 €	3.778.000,00 €	0,56%
012	CHARGES DE PERSONNEL	10.700.000,00 €	10.500.000,00 €	1,90%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2.290.000,00 €	2.158.000,00 €	6,12%
66	CHARGES FINANCIERES	380.000,00 €	420.000,00 €	-9,52%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	428.000,00 €	369.000,00 €	15,44%
68	PROVISIONS POUR RISQUES FINANCIERS	0,00 €	75.000,00 €	ns
	<b>DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>17.596.000,00 €</b>	<b>17.300.000,00 €</b>	<b>1,71%</b>
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES OP. ORDRE	0,00 €	0,00 €	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	580.000,00 €	630.000,00 €	
23	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	1.525.000,00 €	1.960.000,00 €	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>19.700.000,00 €</b>	<b>19.890.000,00 €</b>	

## LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Les dépenses inscrites au chapitre 011 « charges à caractère général » d'un montant de 3 799 K€ sont stables (+0,56%) du fait notamment de la volonté de maîtriser leur évolution (3.778 K€ au budget 2016) compte tenu de la raréfaction inédite des ressources liées à la baisse des dotations de l'Etat. Les principales évolutions concernent :

- La mise en place par Lorient Agglomération de la redevance déchet évaluée pour la partie ville (hors Cuisine et CCAS) à +45 K€
- La hausse des frais de maintenance pour prendre en compte le choix de la location-maintenance des copieurs de la ville et non plus de leur acquisition ainsi que la maintenance de nouveaux progiciels métiers : +40 K€
- La hausse des dépenses de sécurisation des manifestations en particulier des « jeudis de Ploemeur »... : +10 K€
- La mise en place d'opérations d'animations de Noël : +10 K€

Ces dépenses sont compensées pour partie par des économies réalisées sur les fluides et fournitures diverses.

La masse salariale d'un montant de 10 700 K€ (10 500 K€ au BP 2016) constitue le premier poste budgétaire de dépense (60 % du budget). A ce titre, elle fait l'objet de la plus grande attention. La maîtrise de cette dépense qui, à périmètre constant, n'échappe pas à une évolution mécanique (effet GVT...) est une priorité de la municipalité.

L'état des effectifs au 31 décembre 2016 est le suivant :

- Postes budgétaires : 236 postes
- Effectifs pourvus : 230 agents
- Effectifs d'agents non titulaires : 55 agents

Les facteurs d'évolution de la masse salariale pour 2017 sont :

### - Les facteurs externes

La prévision 2017 tient compte des mesures de politique salariale prévues dans le cadre de l'accord relatif à l'avenir de la fonction publique visant la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations ainsi que de la revalorisation du point d'indice de 0,5% en février 2017 générant une augmentation estimée de l'ordre de 50 K€/an.

# LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

## Les facteurs internes

- a) Les effets du GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) : les avancements prévisionnels d'échelons de l'année 2017 représentent un coût de l'ordre de 25 K€. Par ailleurs, l'estimation des avancements de grades pour 2017 s'établit à 15 K€,
- b) L'assurance statutaire des agents de la collectivité suite à la dernière consultation verra la cotisation annuelle s'accroître de 100 K€,
- c) L'enveloppe allouée au régime indemnitaire des agents sera abondée de l'ordre de 50 K€ suite à la volonté de la Municipalité d'instaurer dans le cadre du nouveau régime indemnitaire des agents (RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) un complément indemnitaire d'activité.
- d) Les moyens humains nécessaires à l'organisation des opérations électorales (2 élections en 2017) entraînera un abondement du montant des heures supplémentaires

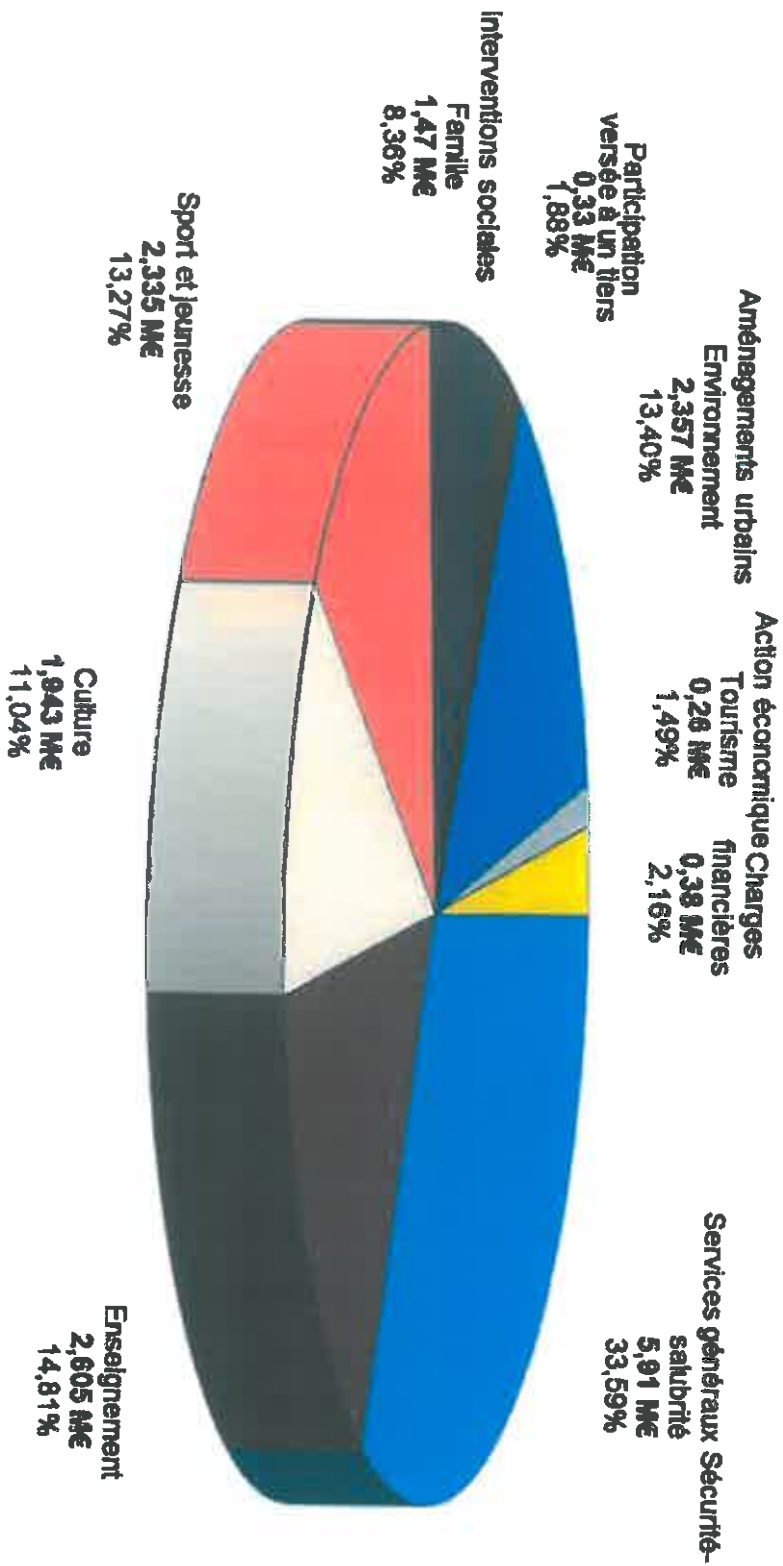
**Le recours au marché de mise à disposition de personnel de remplacement : au regard des crédits consommés depuis juillet 2015, l'enveloppe estimée s'élève à 900 K€,**

**Compte tenu de ces facteurs internes et externes, des orientations envisagées en terme de recrutement et de l'exécution budgétaire 2016, le budget 2017 s'établit à +1,9% par rapport aux prévisions budgétaires 2016 à 10.700 K€.**

- Les dépenses inscrites au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » d'un montant de 2.290.000 € augmentent de 6,12% principalement du fait de l'abondement de la subvention versée au CCAS suite au transfert de la gestion de l'EHPAD (reprise des résultats au budget du CCAS : 81 K€) et de la hausse du contingent versé aux écoles privées compte tenu de l'évolution estimée des effectifs,
- Les dépenses inscrites au chapitre 66 « charges financières » d'un montant de 380.000 € sont en baisse par rapport à 2016 du fait de l'absence d'emprunt contracté en 2016 et du niveau des taux d'intérêts actuels,
- Les autres charges exceptionnelles prennent en compte le troisième et dernier re-versement des résultats de la Régie Eau et Assainissement à Lorient Agglomération (330 K€) et le versement d'une somme forfaitaire de 60 K€ pour non réalisation de la vente de terrains préemptés à Kéradéhuen,
- La dotation aux amortissements s'élève en 2017 à 580 K€ contre 630 K€ au BP 2016



# REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SECTEUR



Ne sont pas pris en compte les crédits de fonctionnement des budgets annexes Affaires Economiques et Cuisine centrale

## LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

**BAISSE DU NIVEAU D'AUTOFINANCEMENT LIEE AU  
PRELEVEMENT OPERE PAR L'ETAT SUR LES DOTATIONS DE  
FONCTIONNEMENT (-0,32 M€) ET A DES ELEMENTS  
EXCEPTIONNELS (+0,14 M€)**

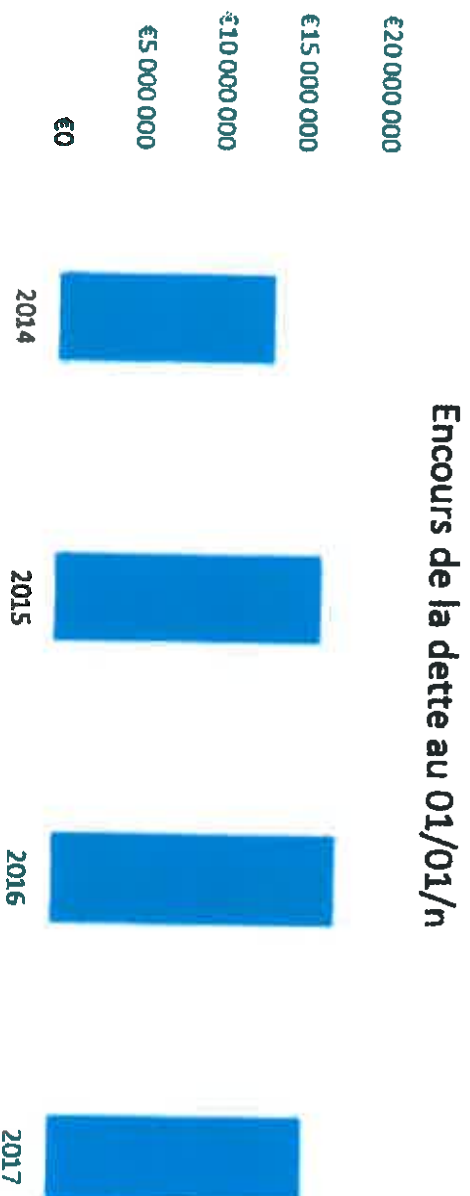
**Recettes de fonctionnement : -0,96%**

**Dépenses de fonctionnement : +1,71%**

**Autofinancement dégagé de 1.525.000 € en 2017 (1.960.000 € en 2016)**

## LA DETTE

Encours de la dette de la ville et des budgets annexes :  
15.558.242 € (826 € par habitants) au 01/01/2017  
17.328.913 € (920 € / habitants) au 01/01/2016



Annuité de la dette de la ville et des budgets annexes :  
2.218.862 € (118 €/habitants) au 01/01/2017  
2.170.522 € (115 €/habitants) au 01/01/2016

Ratios calculés avec une population 18.828 habitants en 2017

La structure de la dette

Dette par prêteur



La répartition de la dette est la suivante :

Type	Encours	% d'exposition	Taux (Excl, Annuel)	moyen
Fixe	9 482 109 €	60,95 %	2,71 %	
Variable	3 588 091 €	23,06 %	0,39 %	
Barrière	2 488 042 €	15,99 %	4,42 %	
Ensemble des risques	15 558 242 €	100,00%	2,45 %	

L'emprunt à barrière est un emprunt à taux fixe de 4,27% qui passerait à taux variable sur l'index Euribor 1 mois si l'Euribor 1 mois atteignait 6% (pour mémoire, cet index est à -0,372 % au 31/10/2016).

Au regard du tableau de s risques de la charte de bonne conduite, dite charte Gissler, la structure des emprunts de la ville est la suivante :

Dette classée en A1 : 13.070.200 € (18 contrats soit 84,01 % de l'encours)  
 Dette classée en B1 : 2.488.042 € ( 1 contrat soit 15,99% de l'encours)

# LE BUDGET D'INVESTISSEMENT - RECETTES

## Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totalise 0,745 M€ en 2017 et se décompose en :

- 0,525 M€ au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Rappelons que, conformément à la convention passée avec l'Etat dans le cadre du plan de relance de l'économie, le FCTVA perçu, est calculé sur la base des investissements réalisés en N-1 et non plus N-2.
- 0,22 M€ de taxe d'aménagement (TA)

## Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 0,07 M€

Les subventions d'équipement du Département du Morbihan et Lorient Agglomération notamment pour les aménagements de voies douces inscrites en 2016 seront reportés en 2017 pour les montants non perçus en 2016,

**Chapitre 024 : Cessions foncières :** 150 K€ de produits de cessions sont inscrits au BP 2017 et concernent principalement la maison d'habitation située à Beg Mirio

**Chapitre 16 :** L'emprunt prévisionnel nécessaire à l'équilibre comptable du budget 2017 s'élève à 4.360 K€

La ligne consacrée aux C.L.T.R. « crédits à long terme renouvelables » de 3 M€ trouve sa contrepartie en dépenses d'investissement pour un même montant. Ces inscriptions servent à satisfaire les besoins de crédits budgétaires nécessaires à la mobilisation de ces emprunts qui fonctionnent comme des lignes de trésorerie

**Chapitre 28 : Les dotations aux amortissements : 580 K€**

**Autofinancement dégagé de la section de fonctionnement : 1.525.000 €**

# LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le repli inévitable de l'épargne en 2017 conduit à adopter une stratégie d'investissement reposant sur :

- Un programme d'investissement de 5,565 M€,
- La priorisation des programmes d'entretien du patrimoine bâti et non bâti, des équipements ...

Sur cette base, le budget 2017 met l'accent en matière d'aménagements et d'espaces publics sur :

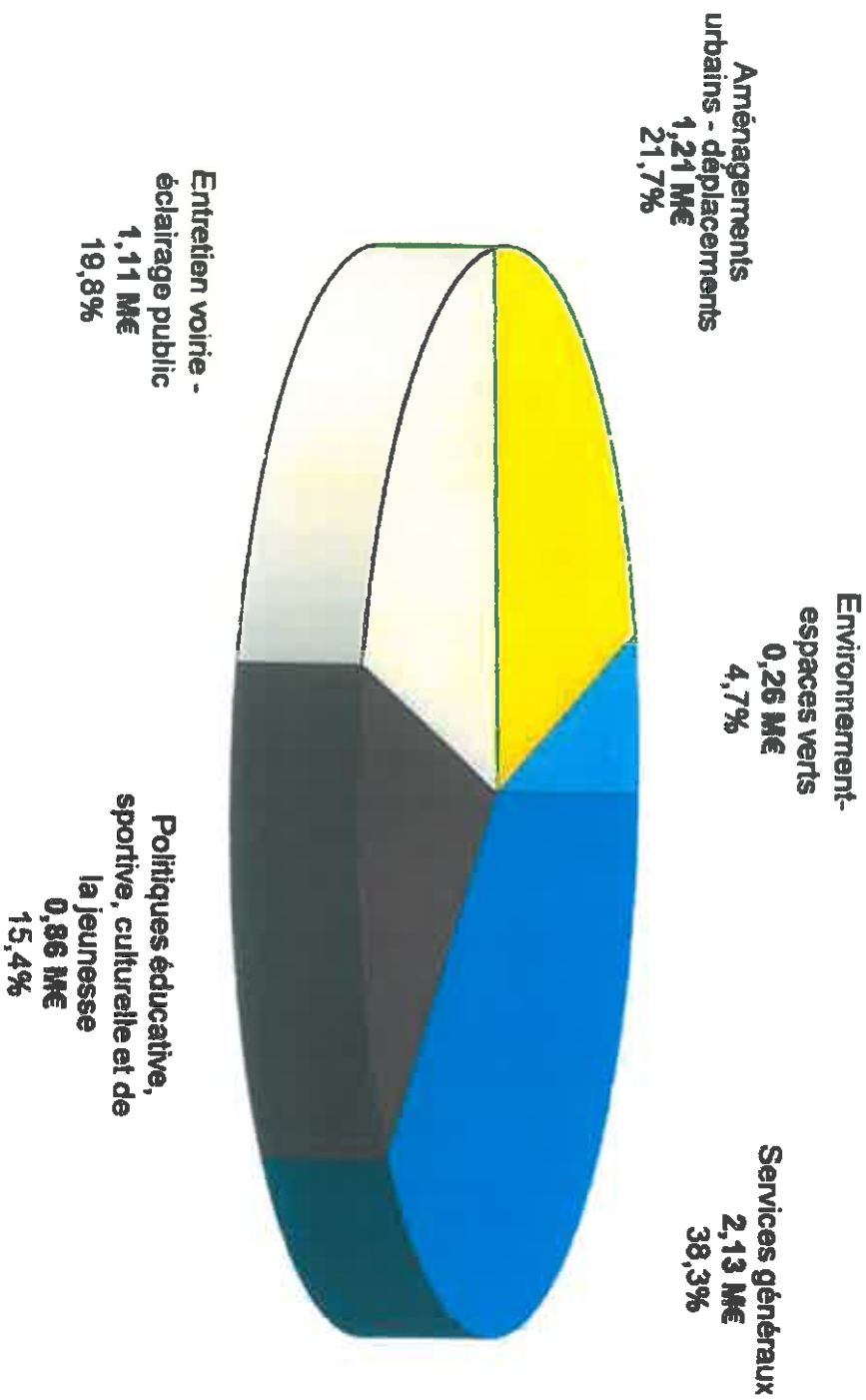
- La poursuite du programme de déplacements doux : aménagement de cheminements piétons, cyclables, travaux d'accessibilité, ...
- Les travaux liés au Triskell (esplanade Oxygène/collège)

En ce qui concerne le patrimoine bâti de la collectivité, il portera sur :

- Le démarrage de la construction d'un nouveau centre technique municipal,
- Le lancement des études d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la maison des ploemeurois et la réhabilitation de l'riot St Joseph,
- Les travaux d'extension au cimetière de Cornouaille et la réalisation de cavurnes,
- Le lancement du programme pluri annuel de renouvellement des équipements informatiques et de réseaux,
- L'entretien et la rénovation des bâtiments (couverture, mise aux normes électriques et thermiques),
- La mise en accessibilité progressive du patrimoine,

Enfin, le renouvellement des équipements nécessaires au fonctionnement des services publics (matériel informatique, mobilier, véhicule et matériel divers) se poursuivra.

## Répartition des dépenses d'investissement par secteur (5,565 M€) hors capital de la dette



## SERVICES GENERAUX

**2.131.900 €**

- Démarrage de la construction du nouveau centre technique municipal (900.000 €),
  - Poursuite du programme pluri-annuel de modernisation des réseaux informatiques et de téléphonie : 115.000 €
  - Logiciels et matériels informatiques (mise à jour Windows, ...) : 65.000 €
  - Renouvellement de véhicule, moto pour la police municipale, matériel, mobilier pour les services : 190.000 €
- Matériel pour la vie associative (stand, caisson...) : 22.000 € et travaux à la salle des fêtes de Kerroch (couverture, insonorisation) : 50.000 €
  - Travaux d'extension et réalisation de cavurnes au cimetière de Cornouaille : 150.000 €
    - Réfection allées cimetière du centre ville : 30.000 €
  - Travaux de gros entretien des bâtiments communaux : 580.000 €  
(mises aux normes accessibilité, gros entretien de bâtiments, signalétiques, travaux d'économie d'énergie, réfection d'huisseries,...)



## EDUCATION ET SERVICES ANNEXES

### 172.500 €

- **Renouvellement du mobilier scolaire, d'équipements divers, d'entretien des jeux de cour dans les écoles : 22.500 €,**
  - **Ecole Robert Desnos : remplacement structures de jeux, remplacement clôture...: 15.000 €**
- **Ecole Lomenier-Kerroch: remplacement de chaudière : 20.000 €**
  - **Ecole Prévert : réfection sol préau et couloir : 110.000 €**

# LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS ET LES TAUX D'IMPOSITION

	BP 2017	BP 2016	Strata 2016*
<b>Dépenses réelles de fonctionnement/population</b>	935	919	1223
<b>Produits des impositions directes/population</b>	684	662	532
<b>Recettes réelles de fonctionnement/population</b>	1046	1056	1355
<b>Dépenses d'équipement brut/population</b>	296	281	268
<b>Encours de la dette/population</b>	826	920	944
<b>DGF/population</b>	161	179	206

Population 2016 : 16.826

\* Source DGCL : les collectivités locales en chiffres

Estimation du produit fiscal à taux constants				
	Bases nettes prév. 2016	Taux votés de 2017	Bases nettes prév. 2017	Produit fiscal estimé en 2017 (M€)
Taxe d'habitation	30 041	17,34%	30 614	5 308
Taxe foncière (bâti)	22 700	30,83%	23 134	7 132
Taxe foncière (non bâti)	182	44,22%	183	81
CFE	0	0,00%	0	0
<b>Total :</b>				<b>12 521</b>

Compensations	
Taxe d'habitation	342
Foncier bâti "LF92"	18
Foncier bâti "ZFU" et "ZUS"	0
Foncier bâti lgts sociaux	11
Foncier non bâti	8
TP - Dotat <sup>1</sup> unique spécifique	5
CFE - création établissements	0
CFE - zones	0
Allocations pour perte de THLV	0
<b>Total des allocations</b>	<b>384</b>

# Les budgets annexes en 2017

Affaires économiques

Cuisine centrale

Lotissement de Kerdroual

# Budget prévisionnel 2017

## Affaires économiques

Il s'équilibre pour l'année 2017 dans les conditions suivantes :

Fonctionnement : 327.000 € - Investissement : 134.000 €

### La section de fonctionnement

Les dépenses du budget des affaires économiques seront en hausse par rapport à 2016 pour prendre en compte de la rémunération de la directrice dans la masse salariale des agents mis à disposition de la ville au budget affaires économiques (70 K€).

Les recettes sont constituées du produit des locations de bureaux relais et ateliers relais, des locations de bâtiments aux entreprises ainsi que la comptabilisation des recettes liées aux baux emphytéotiques des campings de l'Atlantys et du Talus. Elles s'élèvent au total à 285.000 €

Les recettes sont en hausse du fait de la reprise des provisions existantes constituées pour risques financiers de 42 K€ (loyers impayés) permettant de dégager un autofinancement de 127.000 € (175.000 € en 2016) suffisant pour le financement des investissements.

Aucune subvention d'équilibre n'est inscrite en 2017

### La section d'investissement

Les investissements prévus en 2017 s'élèvent à 129.500 € et concernent l'acquisition de réserves foncières (94,5 K€), les travaux sur les bâtiments économiques (30 K€) et un crédit d'étude (5 K€).

Le financement de ces investissements est assuré, outre par les dotations aux amortissements (6.000 €), par les dépôts de garantie (1 K€) et par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (127.000 €).

La dette : le budget ne comporte aucun encours de dette,

# Budget prévisionnel 2017

## Cuisine centrale

**Le budget prévisionnel du budget annexe « cuisine centrale » s'équilibre dans les conditions suivantes :**

**Fonctionnement : 1.419.000 € - Investissement : 35.000 €**

### La section de fonctionnement

Les charges de fonctionnement sont en légère hausse de 1,3% (évolution de la masse salariale...) et s'élèvent à 1.384 K€ (1.366 K€ en 2016)

Les amortissements sont estimés à 35.000 €.

Les recettes sont également en hausse de 1,3% pour tenir compte des réalisations 2016 et s'élèvent à 1.419.000 € (1.410 K€ en 2016)

Aucune subvention n'est prévue pour l'équilibre du budget en 2017.

### La section d'investissement

Les investissements prévus en 2017 s'élèvent à 35.000 € et concernent le renouvellement du matériel de cuisine.

Le financement de ces investissements est assuré uniquement par les dotations aux amortissements (35.000 €).

La dette : aucune dette n'a été contractée pour ce budget.

# Budget prévisionnel 2017 Lotissement de KERDROUAL

**Le budget prévisionnel du budget annexe « lotissement » pour l'année 2017 s'équilibre dans les conditions suivantes :**

**- Zac de Kerdroual :** Le budget continue de retracer les mouvements budgétaires du lotissement. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, les dépenses et les recettes du lotissement sont enregistrées en section de fonctionnement.

En dépenses, le budget 2017 comprend la poursuite des travaux de viabilisation pour 1.290.000 €, et la comptabilisation des stocks de terrains, le résultat 2016 ne pouvant être repris au BP 2017.

En recettes, il prévoit la poursuite des cessions foncières pour 1.140.000 €, la subvention du budget ville pour 150.000 € et la comptabilisation des stocks de terrains.